

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PORTANT SUR LA FERMETURE D'UNE MICRO CRECHE

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-50 ;

Vu le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements du jeune enfant notamment l'article 15 sur les dispositions finales et transitoires ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 30 juin 2017 portant adoption du pacte des solidarités et du développement social notamment ses volets 1 à 4 et 6 ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, en date du 12 février 2016, autorisant monsieur et madame Diolé, gérants de la SARL « la crèche du minelle » à créer la micro crèche « minelle C » à Arras (62000) ;

Vu le document de situation du répertoire SIRENE indiquant la fermeture définitive en date du 20 juin 2022 reçu le 03 octobre 2022 par monsieur et madame Diolé, gérants de la SARL « la crèche du minelle » de la micro crèche « minelle C » à Arras (62000) ;

Le Président du Conseil départemental,

Considérant que cette structure d'accueil d'enfants de moins de six ans ne remplit plus les conditions d'installation et de fonctionnement requises ;

En conséquence et sur proposition du médecin chef du service départemental de la protection maternelle et infantile ;

Accusé de réception en préfecture
062-226200012-20221108-PMIEAJE202291-AR
Date de réception préfecture : 06/12/2022

ARRÊTE :

Article 1 :

La micro crèche « minelle C » située 6 bis rue Roger Salengro à Arras (62000) n'est plus autorisée à fonctionner à compter du 20 juin 2022, en référence à la décision indiquée dans le document de situation du répertoire SIRENE, visée ci-dessus.

Arras, le

8 NOV. 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,



Maryline VINCLAIRE

Ampliations destinées à :

- *Directeur de la maison du Département solidarité du territoire de l'Arrageois*
- *Cheffe du service local de protection maternelle et infantile, site d'Arras sud*
- *Direction des relations avec les collectivités territoriales de la Préfecture du Pas-de-Calais*
- *Direction de l'assemblée et des élus du Conseil départemental*
- *Maire d'Arras*
- *Conseillère thématique petite enfance de la caisse d'allocations familiales du Pas-de-Calais*

Accusé de réception en préfecture
062-226200012-20221108-PMIEAJE202291-AR
Date de réception préfecture : 06/12/2022